



DE ROUBAIX-TOURCOING

Il faut refaire le Bloc de Gauche

Seul dans la grande presse régionale du Nord, le « Réveil du Nord » a toujours défendu la politique du « bloc de gauche ».

Les événements démontrent la vérité de cette politique. Il est évident que, dans l'ensemble du pays, le Parti Socialiste sort d'imposants succès électoraux.

Revenons-en à la politique des résultats. Dans les œuvres municipales, notamment, y a-t-il un gouvernement à faire, comme dans les créations coopératives et d'assistance sociale ?

Des hommes de bonne volonté et d'action et surtout de conviction profonde sont nécessaires pour cela, et il est évident qu'on trouve plus aisément des aspirants aux mandats électifs ou des orateurs.

De plus, il ne faut pas repousser la collaboration de tous ceux qui désirent l'amélioration de la condition des ouvriers, les réformes financières et sociales, le maintien des institutions laïques.

LE MINISTRE S'OCCUPE DES RÉGIONS LIBÉRÉES ET IL NOUS PROMET POUR TOUT DE SUITE, DES MATÉRIELS, DES MAISONS, DES PÉNICILINES ET DU MATÉRIEL.

Paris, 19 novembre. — Au cours d'une conférence tenue au ministère des Régions Libérées, réunissant M. Clavelle et les préfets des régions de l'Est et du Nord, M. Tardieu précisait les mesures prises pour la seconde quinzaine de novembre, le programme prévoit l'acheminement à destination des dix départements dévastés, de plus de 6.000 wagons de matériaux de construction.

Les Elections Parisiennes

LES COMMISSIONS DE RECENSEMENT ONT PROCLAMÉ LES ÉLUS. — LA CHAMBRE DEVAIT DÉCIDER DU SORT DE MM. PAINEBEVE, BUISON, AUBRIOT, LEVASSEUR & BOZIE.

Paris, 19 novembre. — A 18 heures 05, la quatrième commission, qui a terminé ses travaux d'examen des procès-verbaux, se retire pour délibérer sur les protestations qu'elle y a trouvées, ainsi que sur celles déposées par un électeur, M. Lennel, qui, après avoir signalé différents actes qu'il considère comme frauduleux, prétend que Sadoulet n'était ni électeur, ni éligible parce qu'il ne s'est jamais soumis aux formalités prescrites par les règlements militaires en ce qui concerne la démobilitisation des officiers, de sorte qu'aucun vote ne doit lui être attribué et que ces voix doivent être déduites de la totalité de celles

grable quelle soit aux électeurs, mais il est clairement reconnu déjà par la masse des travailleurs.

Les élections municipales vont permettre, dans quelques jours, de faire un loyal essai de cette politique d'entente à gauche que nous n'avons cessé de préconiser.

Il faut être franc : la situation des élections législatives ne facilite pas les choses. Des maladroites ont été commises qui rendent un peu pénible certain rapprochement, mais il y a un intérêt supérieur à ce que les municipalités soient dans les mains d'hommes hardis, résolus à adapter nos cités à la vie moderne et à ne pas négliger les problèmes d'une rapidité et d'une reconstruction, entreprennent de rendre les villes plus accueillantes aux populations laborieuses.

Les vrais républicains n'ont aucun intérêt à s'allier aux gens de la droite. Leurs aspirations, leur idéal de toujours, le « temps d'arrêt » dans la transformation sociale et économique du pays.

La politique doit, sans aucun doute, jouer un rôle moins actif dans les élections municipales, et si n'y avait l'élection des députés sénatoriels, il serait même désirable qu'on fit des élections professionnelles, corporatives dans les hôtels de ville.

Mais lorsqu'il s'agira de développer les cours d'enseignement technique, d'assainir les quartiers ouvriers, d'ouvrir des cantines populaires, est-ce que les républicains ne trouveront pas des collaborateurs plus dévoués parmi les socialistes que parmi les représentants de classes privilégiées, résolus à ne pas affaiblir l'ouvrier de son servage ?

Et au point de vue sénatorial, est-ce que ce n'est pas à gauche que doit se maintenir la tradition républicaine, faite d'espérances et non de regrets ? Pour notre part, nous ne préférons la main à aucune alliance qui empêcherait le bloc de se faire, au second tour, avec les socialistes, qu'il s'agisse de n'importe quelles élections : municipales, cantonales ou sénatoriels.

L'appât des sièges à conquérir ou à garder peut, dans toutes ces occasions, inciter des radicaux à prêter une oreille complaisante aux propositions de la droite réactionnaire. La réaction, qui voit diminuer de jour en jour ses troupes d'autrefois, essaie naturellement de garder de l'influence au prix d'importantes sacrifices consentis aux partis voisins. Elle compte bien compromettre ainsi les républicains et rendre méfiants à leur égard les populations ouvrières. La tactique est jésuitique : elle est dirigée contre la République, cette geuse qu'il faut arriver à poignarder en se glissant jusque sous les plis de son drapeau.

Ceux qui seraient disposés à se faire les complices de ce crime sont indignes au nom de républicains. Le péril réactionnaire est entré dans le Parlement avec Léon Daudet et un quartier de ducs et de marquis. Le peuple doit y faire attention, et toutes les conquêtes qu'il a payées de son sang, il sera amené encore à les défendre.

C'est pourquoi nous espérons qu'en face de cette coalition des émigrés revenus, républicains et socialistes se tendront à nouveau des mains fraternelles. En s'installant ensemble dans les manoirs, ils défendront les bastions de la République.

Alex WILL.

Un soldat belge condamné à mort

Devant le conseil de guerre du Hainaut a comparu le soldat Joseph Collard, du 1er régiment, en garnison à Duchen (Allemagne occupée) né à Ciney, le 9 septembre 1919, accusé de désertion en temps de guerre et d'assassinat de la fermière Louise Papiex, de Familleux, commis le 7 juin dernier.

DES Elections Législatives on revise les votes

La Commission de recensement a commencé hier ses opérations par la réception des votes des réfugiés du Nord.

La Commission générale de recensement a commencé, hier matin à 11 heures, ses opérations dans la salle des fêtes de la Préfecture, sous la présidence de M. Couhé, président du Tribunal civil. Le bureau était constitué par MM. Pelti, de Solesmes ; Auguste Pelti, d'Albaucourt ; Servie, de Lille-Nord ; Barrois, Brune, du canton de La Bassée. En outre, M. Demessy et Fouquet-Long, pour la liste de la Fédération républicaine ; et Briffaut et Lefebvre, pour la liste socialiste.

La première opération entreprise est celle de la réception des enveloppes contenant les votes des réfugiés. Concurreront au compteur, de l'après-midi les opérations de contrôle et de vérification des procès-verbaux établis dimanche soir.

LE VOTE DES RÉFUGIÉS

Avons-nous dit en quoi consiste ce vote des réfugiés et comment s'opérera le dépouillement de ces suffrages. Dans les communes du centre de la France qui ont reçu des évacués, une urne spéciale a été placée.

Chaque réfugié a dû enlever son bulletin de vote sous une enveloppe fermée ne portant aucun caractère. Cette enveloppe a été, à son tour, placée dans une deuxième enveloppe, sur laquelle on a indiqué le nom de l'électeur, son âge, son lieu de naissance et la commune dans laquelle il déclare qu'il a exercé son droit de vote dans son département d'origine. Il a alors voté selon les règles ordinaires.

Après la clôture du scrutin, le président du bureau de vote a reçu toutes les enveloppes trouvées dans l'urne des réfugiés et en a fait un paquet spécial qu'il a adressé, sous pli scellé et accompagné d'un bulletin de vote, au président de la Commission de recensement général des votes des départements d'origine des intéressés.

Si les indications sont reconnues exactes, la première enveloppe sera déchirée, demain, probablement, et la deuxième enveloppe, contenant le bulletin de vote, déposée dans une urne.

Si les indications sont reconnues inexactes, l'enveloppe sera renvoyée au département d'origine. Lorsque toutes les suspensions des enveloppes extérieures auront été ainsi vérifiées, (vendredi, probablement), l'urne dans laquelle auront été déposés les bulletins de vote, sera dépouillée et les résultats de ce dépouillement seront annexés au recensement général des votes du département.

Faisons remarquer que tous les votes des réfugiés de notre département sont loin d'être parvenus à la Préfecture. On ne compte pas encore hier à midi que 4.800 enveloppes sur les 10.000 qui doivent nous parvenir. Sur ces 4.800, un peu plus de 3.000 venaient de Paris. Certains résidents de garde toute la nuit, devant les bureaux, ont dû attendre des heures, certains ont eu des retards considérables.

DES PRÉFETS IGNORENT LA LOI

Ceci semble extraordinaire et n'est pourtant que l'expression de l'excès de confiance que les préfets ont eue en eux-mêmes. Les réfugiés à leur collègue M. le Préfet du Nord, les préfets des Alpes-Maritimes et de la Haute-Savoie, ont été avisés, par lettre, de la loi de leur département qui, à leur tour, les ont envoyés à la Préfecture. M. Crespel, maire de La Bassée, a dû notamment, faire parvenir au président de la Commission de contrôle, un certain nombre de ces plis.

Il est possible que ces votes soient annulés par la commission qui sera appelée à statuer sur cette question. Des électeurs distraits ont, eux, envoyé leur bulletin de vote à un journal, avec prière de faire suivre le vote au préfet de leur département. M. Drillon a, parait-il, formulé une protestation relative à ce dernier fait.

ON VERIFIE

Le travail se poursuit toute la journée, sans interruption. A deux heures, 300 employés des services administratifs du département ont été envoyés dans les communes pour vérifier les opérations relatives au vote des réfugiés, la vérification des procès-verbaux établis dimanche soir.

LA POSE DES SCÉLÉS

Ces différentes opérations ont duré toute la journée, jusque vers six heures du soir. A ce moment on laisse ces travaux et, en présence de M. Couhé et de ses assesseurs, on procède à la pose des scellés sur les portes de la salle où se trouvent les plis. Cette formalité s'accomplit tout d'abord à l'entrée de la salle, puis sur les portes de la salle des fêtes. Elle est faite par M. Leonard, greffier de la justice de paix, et avec le sceau du Tribunal civil. Devant chaque porte sont posés deux scellés, l'un devant chacune des portes ainsi scellées. Toute crainte de fraude est ainsi écartée pour la nuit. Aujourd'hui, à neuf heures, on procède à l'opération du bris des scellés, en présence de M. Couhé, président, et les opérations seront reprises.

La Conférence Internationale DU TRAVAIL

Notre ami et collaborateur Dumoulin, secrétaire adjoint de la C. G. T., retenu en Amérique par la Conférence Internationale du Travail, nous envoie de Washington, l'article suivant :

Washington, 1^{er} novembre 1919. — Dans les quelques articles que je me propose d'adresser d'ici en France, j'ai pensé au « Réveil du Nord ». Le voyage que nous avons accompli, la mission que nous remplissons et les débats auxquels nous allons participer intéresseront nos camarades de la région du Nord. Au retour je dirai mes impressions sur le voyage, les observations qu'il nous a procurées et les enseignements que nous pouvons en tirer pour nos organisations.

Nous n'avons pas été surpris en débarquant à New-York, d'y trouver une situation aussi tourmentée que celle de notre pays. Des grèves nombreuses, de l'iniquité dans le monde patronal et dans les sphères dirigeantes. A l'heure où j'écris, une grève importante de dockers touche à sa fin, à la suite d'un arrangement qui va intervenir. L'Amérique sort de la grande grève de l'acier, mais elle est aujourd'hui dans le formidable conflit du charbon, qui va dresser près d'un million de travailleurs de la mine contre les employeurs et le Gouvernement. Cette situation peut engendrer des conséquences qu'elle peut engendrer par les forces en présence. Le Gouvernement se dresse avec ses troupes et ses lois de guerre contre les ouvriers et leurs puissantes trade unions. C'est l'ère d'une crise économique très grave qui s'ouvre, si une solution rapide n'intervient pas. Aux Etats-Unis, le problème de la vie chère est aussi aigu que chez nous et les moyens pour le résoudre sont aussi difficiles à trouver qu'en France. A notre retour, nous aurons bien des choses à dire sur cette situation, puisque nous allons vivre en contact direct avec un mouvement dont les travailleurs français n'auront que de faibles échos. Voyons donc l'objet de notre mission.

La Conférence internationale du Travail qui se tient en ce moment à Washington est une branche de la Société des Nations. Elle a été organisée en vertu des clauses contenues dans le Traité de Paix. Nous pourrions dire que de cette conférence elle-même dépend l'avenir de la Société des Nations, son existence et son efficacité réelle. C'est le travail, la vie économique du pays, la production des produits et leur circulation mondiale qui constituent la base et l'équilibre du monde nouveau qui doit être créé à la suite de la catastrophe que nous avons vécue.

Aussi, cette première conférence n'a pas été organisée sans difficultés et sans franchir des obstacles qui paraissent insurmontables. Le Gouvernement américain a été chargé de son organisation et de la convocation des différents pays. Elle se compose pour chaque nation de deux délégués du Gouvernement, d'un délégué patronal et d'un délégué ouvrier. Un comité d'organisation ayant à sa tête M. Fontaine, directeur au ministère du Travail, à Paris, et M. Buller, délégué anglais, comme secrétaire, a fonctionné depuis avril dernier pour préparer l'ordre du jour, prendre des arrangements avec le Gouvernement des Etats-Unis et le Conseil suprême de la Paix, pour aboutir à dresser la liste des pays à convoquer, fixer la date et le lieu de la Conférence.

L'Allemagne et l'Autriche se présentaient comme un gros obstacle à éviter. Au cours des pourparlers engagés, les organisateurs étaient d'avis qu'il ne fallait admettre les Allemands et les Autrichiens qu'après. C'est ici que l'Internationale syndicale est intervenue et que, grâce à l'action de la C. G. T. française, le Conseil suprême de la Paix a permis la convocation des délégués de l'Allemagne et de l'Autriche. C'est cette décision formelle qui a permis la réussite de l'entreprise difficile à laquelle nous participons aujourd'hui.

UN DRAME DE FAMILLE AU CONSEIL DE GUERRE

LE FILS QUIEN, DE PETITE-FORÊT, DÉNONÇA-T-IL AUX BOCHES, SON PÈRE, MAIRE DE LA COMMUNE ?

Un père qui a quitté le domicile conjugal pour des raisons que nous ne voulons pas rechercher, — un fils qui aurait dénoncé ce père, — une mère, quelque peu outragée dans ses sentiments d'affection, qui se dresse pour défendre son enfant de l'accusation portée contre lui par son mari, — voilà le lamentable spectacle qui s'est déroulé hier devant le 1^{er} Conseil de guerre.

Quien Albert, tourneur, 19 ans, demeurant à Petite-Forêt, et actuellement soldat au 130^e R. I., en garnison à Pau, est prévenu d'avoir, le 20 avril 1918, dénoncé aux autorités boches, son père, Quien Albert, faisant fonctions de Maire, et son secrétaire de mairie, Maccart Octave, pour établissement de faux certificats médicaux en vue de permettre à certaines personnes malades une alimentation plus substantielle (lait et œufs).

Un fait est certain, c'est l'arrestation de Quien, fonctionnaire Maire, et de Maccart, son secrétaire. Ce dernier fut relâché immédiatement ; quant au premier, il fut suspendu de ses fonctions et détenu quinze jours en prison. Qui fut l'auteur de la dénonciation ? Voilà le mystère.

L'audience, Quien père, affirme avoir vu une lettre signée de son fils ; d'autre part, Maccart déclare qu'un officier de police judiciaire boche lui aurait dit, en présence de M. Dujardin, sous-préfet, que le dénonciateur n'était autre que le fils Quien qui, d'ailleurs, proteste énergiquement de son innocence. M. le commandant Machart-Grommont prononce un réquisitoire modéré, demandant de

L'absence des Américains

Chose paradoxale : l'Amérique, qui a été chargée d'organiser matériellement la Conférence, de recevoir les délégués sur son territoire, n'y assiste pas. Cela tient à ce fait que le Sénat américain n'a pas encore ratifié le Traité de Paix. Cependant, du Travail des Etats-Unis qui a ouvert les travaux de la Conférence et qui a souhaité la bienvenue aux délégués, il a, à cette occasion, prononcé un admirable discours, dans lequel il a magnifié le but des assises du travail mondial. Puis il a été nommé président et a prononcé la Conférence, et il a prononcé un autre discours.

Nous pensons néanmoins que les choses s'arrangeront du côté du Gouvernement de Washington et que l'Amérique participera à la Conférence.

Au Palais de l'Union Panaméricaine

Ce bel édifice en marbre, don du richeissime Carnegie, abrite la Conférence. C'est à la fois un musée et un lieu de réunion des dirigeants des 21 républiques qui forment l'Union panaméricaine. C'est là que se trouvent réunis les délégués des 32 pays qui composent la branche du travail de la Société des Nations. Comme chaque délégué est accompagné de quatre suppléants, chaque délégation comble une dizaine de personnes, ce qui fait avec les interprètes, les employés et les dactylos, une assemblée de près de 400 membres. Curieux assemblage de visages blancs et de visages noirs ; des Chinois, des Hindous, des Japonais ; tous les délégués des pays sud-américains et des régions du Panama et de l'Equateur ; des gens du Sud-Afrique, de l'Angleterre, des Belges, des Français, des Suisses, des Espagnols et des Italiens ; des Scandinaves et, quand ils seront arrivés, des Allemands ; enfin, des Grecs, des Serbes et des Tchécoslovaques.

Les trois premières journées que nous venons de vivre ont été utilisées pour définir administrativement la Conférence, nommer le Bureau, diriger les commissions, vérifier les mandats et donner l'opinion de la Conférence sur l'admission des Allemands et des Autrichiens. A ce propos, un grand débat, très élevé de forme et de pensée, s'est institué entre M. Guérin, délégué patronal français et notre camarade Jouhaux, M. Guérin, qui est industriel dans notre région du Nord, a combattu l'admission. Il ne le voulait qu'après la Conférence. Jouhaux l'a défendue, demandant de placer les intérêts du Travail au-dessus des sentiments de haine de l'homme. M. Guérin a triomphé. Il n'y a eu qu'un vote, celui de M. Guérin, pour s'opposer à l'admission pure et simple des Allemands et des Autrichiens.

« Journée de huit heures, travail des femmes et des enfants, Législation internationale »

Et c'est une vaste confrontation, un grand combat qui va se livrer entre le monde patronal inorganisé et désorienté et le mouvement ouvrier international organisé exerçant son influence vers l'accroissement du mieux-être et de la justice. Les délégués des gouvernements enregistrent, comme c'est leur rôle dans l'avenir, les rayons de lumière que les discussions auront projeté sur les problèmes dans lesquelles marche l'humanité.

C'est de ces discussions et de ces décisions que je vous entretenirai dans mes prochaines lettres.

G. DUMOULIN, Secrétaire-adjoint de la C. G. T.

Les Gains & Les Pertes des Partis

La Chambre de 1914 comprenait 600 députés, qui se répartissent ainsi par opinions politiques :

Table with 2 columns: Opinion, Count. Socialistes unifiés: 101, Républicains socialistes: 96, Radicaux ou radicaux-socialistes: 237, Républicains de gauche: 77, Progressistes: 59, Libéraux: 45, Conservateurs: 37.

La Chambre Nouvelle

La Chambre nouvelle comprendra 626 députés contre 600 dans la dernière Chambre ; les 24 sièges supplémentaires étant réservés à l'Alsace-Lorraine.

On connaît actuellement le résultat des élections dans tous les départements, sauf en ce qui concerne les Basses-Alpes, l'Aisne, la Marne et la Meuse. Dans les Basses-Alpes, des députés subsistent pour l'attribution d'un siège et il faut attendre la décision de la commission de recensement. Quant à l'Aisne, la Marne et la Meuse, les votes des réfugiés, qui ne sont pas encore connus, peuvent modifier considérablement les premiers indicateurs donnés par le scrutin.

Laissons donc de côté ces départements qui comptent au total 47 représentants, voyons comment sont répartis les élus au scrutin du 16 novembre :

Table with 3 columns: Opinion, Sortants, Nouveaux. Socialistes unifiés: 52, 32, Socialistes dissidents: 7, 7, Républicains socialistes: 47, 9, Radicaux socialistes: 43, 35, Radicaux: 27, 30, Républicains de gauche: 51, 72, Républicains progressistes: 32, 94, Action Libérale: 15, 38, Conservateurs: 15, 19.

Totaux: 286, 330. Total général: 556.

Trois départements seulement n'ont pas nommé leurs représentants au premier tour : Alger, Oran et le Territoire de Belfort. De ce fait, MM. Fournier, Broussais, F. G. et Vieillard, a. l., députés sortants, devront se soumettre à un second tour de scrutin.

Les gains et les pertes

Les gains et les pertes entre les deux partis s'équilibrent de la manière suivante :

Table with 3 columns: Opinion, Gains, Pertes. Socialistes unifiés: 52, 32, Socialistes dissidents: 7, 7, Républicains socialistes: 47, 9, Radicaux socialistes: 43, 35, Radicaux: 27, 30, Républicains de gauche: 51, 72, Républicains progressistes: 32, 94, Action Libérale: 15, 38, Conservateurs: 12, 12.

Les Journalistes du « Bruxellois » condamnés à mort ont été exécutés en effigie

UNE CURIEUSE CÉRÉMONIE A BRUXELLES

En conséquence de l'arrêt de la Cour d'Assises du Brabant contre les éditeurs et rédacteurs du journal « Le Bruxellois », actuellement en fuite, et pour obéir à la loi, une curieuse cérémonie, une exécution qui ne manque pas d'un certain caractère archaïque, a eu lieu sur la Grand-Place de Bruxelles.

De la main d'un bourreau de Belgique, les condamnations à mort des traités ont été affichées pour l'édification des « fœux et bûches armés » de la justice du Roi.

Au milieu de la place, en face de la rue des Halles, sur un poteau élevé au-dessus de la hauteur d'un homme, M. Pierre Nieuwlandt a placé le placard calligraphié par les soins de M. le greffier Van Hamme.

On y lit que les nommés : ROSENBAUM Herman-Hugo, voyageur de commerce, né à Hambourg, le 22 décembre 1878, domicilié à Bruxelles, qui a la Houllière ; DELVAUX Henri-François-Joseph, dit « Margot de Salm », journaliste, né à Veiters, le 24 juillet 1871, domicilié à Uccle, rue Joseph Hassard, 5 ; KERSTEN Henri-Jean, typographe, né à Eschweiler, le 16 avril 1851, domicilié à Ixelles, rue de l'Arbre-Béni, 27 ; BUSSEUS Jules-Alexandre-Gustave-Alfred, dit « Maxime Bensus », docteur en médecine, né à Schaerbeek, le 12 mars 1864, domicilié à Uccle, avenue du Fond-Roi, 23 ; et KEMMIGHE Joseph-Louis-Benoît, sculpteur, né à Liège, le 5 février 1868, domicilié à Ixelles, rue de l'Ermitage, 61.

Sont tous les cinq condamnés à LA PEINE DE MORT pour crime contre la sûreté de l'Etat.

M. Pierre Nieuwlandt ne porte ni la robe rouge ni le capuchon, ni les verges de ses collègues précédents. Il est vêtu, comme tout honnête homme, d'un pardessus quelconque et est coiffé d'un chapeau melon. Son visage moustachu, au nez busqué, chevauché d'un hinoche, n'a rien de sanguinaire. D'ailleurs, le bourreau de Bruxelles ne se sert point d'autres engins de supplice que d'une botte de punitives à têtes de cuivre.

Le placard mis en place, quatre gendarmes à cheval, casque en tête, ont monté la garde autour de lui. L'exposition a duré une heure. Néanmoins, dans le cadre des vieilles maisons de la Grand-Place, ces hommes d'armes, devant ces noms soulignés de la glorieuse mention « Peine de mort », entouré d'un attroupement d'honnêtes gens du peuple, un tantinet émus, constituaient un ensemble dont, malgré notre scepticisme moderne, il fallait reconnaître le caractère grave.

A BOULOGNE

Assassinat d'un policier anglais

Lundi matin, des ouvriers retrouvaient sur les quais du bassin Loubet, le corps d'un policier anglais du nom de Mulgrave ; le meurtrier avait été assassiné pendant la nuit.

Depuis un certain temps, des pillards opèrent sur les quais ; on suppose que le policier anglais aurait voulu arrêter une bande de voleurs, et que des derniers l'auraient tué. Il n'y aurait rien d'étonnant que ce crime ait encore l'œuvre des Chinois, car certains l'entre eux furent aperçus rôdant dans les parages des quais.